

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Chanelle Couto](#)

<https://www.cadre21.org/membres/18a029b3840377333bf0129a>

Date d'obtention : 2024-08-21 15:38:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Faire l'évaluation à l'aide de la trousse SEXTO : débiter par le premier élève qui vient se confier et ensuite les autres élèves impliqués (sauf avec l'instigateur si acte est jugé malveillant, il doit tout de même être rencontré pour être avisé des démarches et que la police prend en charge la suite).

Les téléphones des élèves ayant ou ayant eu l'image sont saisis et remis à la police.

Lors d'un acte qui n'est pas jugé malveillant l'instigateur sera rencontré par la police pour la remise de son cellulaire et une rencontre de sensibilisation accompagner de ses parents.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que chaque situation comporte ses détails et qu'il est important d'aller chercher les informations nécessaires afin de bien évaluer quelles actions mettre en place.

Des exceptions :

Le protocole SEXTO ne peut pas être déclencher si la confiance émane d'un parent, il devra être dirigé vers son poste de police.

Si un élève implique ne collabore pas, il est important d'impliquer le service de police pour qu'ils prennent en charge la suite et stopper la propagation des images.

Même si le premier élève impliqué décrit une situation qui n'est pas de la pornographie juvénile (mais une photo en maillot de bain) il est tout de même important de faire l'évaluation avec les autres élèves impliqués afin de valider les faits.

Si un adulte est impliqué, la trousse SEXTO est tout de même déclenché, par contre l'adulte ne sera pas rencontré par l'intervenant, la police prendra en charge la suite.

Autres faits importants :

Ne jamais regarder les images en question.

L'école n'est pas à la charge du service de police, le police ne peut pas demander à l'école de faire l'évaluation avec un autre élève si une fois impliqués d'autres personnes sont nommés.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre avec le/la jeune instigateur. Il est important d'aller vérifier les informations afin de protéger tous les élèves, mais il est important de garder le lien avec ce jeune, qui lui aussi pourrait avoir besoin de soutien.

Il peut aussi être difficile pour l'intervenant d'aviser l'instigateur qui est juger malveillant, car celui-ci ne comprendra peut-être pas encore la suite des choses et pourrait avoir lui aussi besoin de soutien. Il est donc important d'assurer la sécurité et le bien-être de tous les élèves tout en respectant le protocole.